

RELEVÉ DU BUREAU DU 3 MARS 2015

Elus présents

Dominique Adenot – Champigny-sur-Marne
Marc Antao – Enghien-les-Bains
Eric Berdoati – Saint-Cloud
Guillaume Boudy – Suresnes
Patrick Braouezec – CA Plaine Commune
Daniel Breuiller – Arcueil
Gilles Catoire – Clichy-la-Garenne
Claude Capillon – Rosny-sous-Bois
Eric Cesari - Courbevoie
Gérard Cosme – Le Pré-Saint-Gervais
Patrick Devedjian – Président - CG des Hauts de Seine
Denis Gabriel – Rueil-Malmaison
Daniel Guiraud – Les Lilas
Nicole Gouëta - Colombes
Michel Herbillon – Maisons-Alfort

Patrick Jarry - Nanterre
Laurent Lafon - Vincennes
Philippe Laurent – Sceaux
Xavier Lemoine – Montfermeil
Jean-Paul Martinerie - CA Hauts de Bièvre
Hervé Marseille - Meudon
Jacques JP Martin – Nogent-sur-Marne
François Martinache – Neuilly-Plaisance
Valérie Mayer-Blimont – CC Plateau Briard
Roland Muzeau – Gennevilliers
Patrick Ollier – Rueil-Malmaison
Jean-Pierre Spilbauer – Bry-sur-Marne

Et des collaborateurs.

**POINT D'ACTUALITÉ SUR LE PARCOURS PARLEMENTAIRE DE LA RÉVISION DE L'ARTICLE 12 DE LA LOI MAPTAM
PAR LA LOI NOTRE**

Le débat parlementaire portant spécifiquement sur les dispositions relatives à la Métropole du Grand Paris devant reprendre le mercredi 4 mars, aucune actualité particulière n'est à relever.

ETUDE COMMANDITÉE PAR LA MISSION DE PRÉFIGURATION

La mission de préfiguration a commandé à l'Institut national des études territoriales (INET) une étude sur la Métropole du Grand Londres. Cette étude portera principalement sur l'histoire de la construction de la métropole du Grand Londres, sur le logement et sur le développement économique. Le rapport sera remis à la Mission de préfiguration en octobre 2015, présenté au conseil des élus et au conseil des partenaires, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la mission le moment venu.

L'objectif de ce travail est de rapprocher les éléments constitutifs de la Métropole du Grand Londres de ceux de la future Métropole du Grand Paris afin de tirer les enseignements de cette expérience.

Des élus s'étonnent du fait que cette commande n'ait pas fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage de la mission, ni par le Conseil des élus, alors que des études récentes sont déjà disponibles sur ce même sujet (IAU-IdF, DATAR...), le Président indique que ses résultats pourront se révéler intéressants, notamment en ce qui concerne les modes de gouvernance de l'institution.

VALIDATION DE L'AVIS SUR LE CDT « PARIS EST - ENTRE MARNE ET BOIS »

Suite à la présentation par les élus du contenu et des ambitions du CDT, l'avis favorable de Paris Métropole (voir PJ) est adopté à l'unanimité.

Le Maire de Nogent-sur-Marne indique des difficultés particulières, dus aux « changements de règles du jeu » concernant le statut du CDT, la nature du partenariat avec les services de l'Etat, pendant son élaboration. Il

souligne par ailleurs que ce CDT sera utile en tant que « charpente » du futur projet de territoire, et que les élus locaux ont d'ores et déjà mis en place un outil au service du territoire, en créant une SPL d'aménagement.

Ce dernier point, ainsi que l'avis sur ce CDT, donnent lieu à une discussion plus générale sur la nature du partenariat entre collectivités locales et Etat.

En effet, le préambule et la conclusion de l'avis soulèvent une série d'interrogations, auxquelles les élus du Bureau estiment qu'il faudrait s'atteler, afin de réaffirmer et de déterminer les conditions selon lesquelles un partenariat avec l'Etat, prenant réellement en compte le rôle des élus locaux dans le développement de leur territoire d'élection, serait possible.

Les « **fiches OIN** » dans le cadre du Plan de mobilisation pour le logement et l'aménagement en Ile-de-France, montrent une volonté de dessaisissement des élus locaux de leurs prérogatives sur de nombreux projets ayant pourtant fait l'objet d'un travail partenarial préalable avec l'Etat, dans le cadre de l'élaboration des CDT.

Les élus du Bureau convergent dans le sentiment d'une forte recentralisation générale qui s'exprime dans divers domaines (ainsi des OIN, de la création de Grand Paris Aménagement, des dispositions des lois MAPTAM, NOTRe...). Ceci appelant à une nécessaire réponse de leur part par le biais de Paris Métropole, ne souhaitant pas être réduits, par exemple dans le cadre des débats publics, à devoir expliquer pourquoi ils ne peuvent réaliser ce pour quoi ils ont été élus.

Un comité interministériel étant prévu sur cette question à la mi-avril, il est décidé d'inviter à un Bureau de Paris Métropole avant cette date MM. Thierry Lajoie (AFTRP) et Gilles Bouvelot (EPFR), afin de débattre de ces questions.

Outre ce moment d'échanges, les élus du Bureau souhaitent que Paris Métropole se saisisse de façon urgente de la question suivante : « Comment permettre aux maires et aux exécutifs locaux de continuer d'exercer leur rôle en matière de développement et de gestion du territoire ? ». Cette question renvoie aussi bien aux questions d'aménagement au sens large, qu'aux questions financières. La notion-clé de contractualisation devra guider ce travail, qui pourra aboutir à la définition de principes, d'indicateurs, d'outils.

Ils soulèvent la nécessité d'une analyse spécifique par Paris Métropole de l'ensemble des CDT signés à ce jour, de façon à en extraire les éléments de convergence. Cette réflexion permettra également de verser des éléments au « pré projet métropolitain ».

DÉBATS PUBLICS RELATIFS AU PRE-PROJET MÉTROPOLITAIN

La réunion du GT « Projet métropolitain » du 10 février a avancé sur la question des débats publics qui se tiendront entre la mi-mai et la fin juin 2015.

Deux types d'initiatives sont à distinguer :

d'une part des débats organisés entièrement à l'initiative des collectivités, pour lesquelles Paris Métropole et la Mission de Préfiguration pourront mettre à disposition des éléments de communication et d'information,

d'autre part des « débats thématiques » (20 réunions visées), organisés conjointement par les collectivités et par Paris Métropole, avec l'appui d'un prestataire extérieur. Ils porteront sur les thématiques tirées de « l'abécédaire de la future MGP ».

Il est décidé que le Président de Paris Métropole adresse un courrier à tous les adhérents pour les inciter à organiser des réunions du premier type, et à candidater pour des réunions du deuxième type. Est soulignée l'importance que les réunions puissent y compris se tenir à l'extérieur du périmètre de la future MGP.

JEUX OLYMPIQUES 2024

Il est convenu que monsieur Bernard Lapasset (président du Comité français du sport international (CFSI)), en charge de la conduite d'une candidature potentielle de Paris à l'organisation des JO 2024, sera invité à exposer ce projet devant le prochain Comité syndical de Paris Métropole, le 22 mai 2015. Cette audition permettra de déterminer la posture des élus de Paris Métropole par rapport à cet événement d'une part, et à l'articulation avec une candidature pour l'organisation de l'Exposition Universelle en 2025 d'autre part.

COMITÉ SYNDICAL DU 22 MAI 2015

Nota : Contrairement aux échanges lors de cette réunion, le Comité syndical du 22 mai 2015 aura finalement lieu à l'Hôtel de Ville de Paris. Rueil-Malmaison accueillera un Comité syndical ultérieur.